



UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff

Tél/fax : 01 46 57 85 85

e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

CONGRES ANNUEL de L'USP 21, 22 et 23 mars 2025 à Nîmes

CREATION D'UN NOUVEAU TABLEAU DE MALADIES PROFESSIONNELLES

L'USP a organisé son congrès annuel à Nîmes les 21,22 et 23 mars 2025 tout en participant le 22 mars dans cette ville à la marche contre le racisme. La motion suivante a été adoptée.

L'USP s'associe aux syndicats de salariés qui, depuis 2015, revendiquent la création d'un nouveau tableau de reconnaissance de maladies professionnelles que constituent les décompensations psycho-pathologiques liées au travail listant : dépression, anxiété généralisée et état de stress post-traumatique, véritables fléaux de la société néolibérale.

Un tableau de maladies professionnelles garantit :

- 1- un cadre réglementaire pour la réparation financière et symbolique due aux victimes et à leurs ayants-droits,
- 2- un moyen pour la société de contraindre les employeurs à appliquer la législation en matière de prévention primaire dans leurs entreprises via leurs cotisations AT/MP¹ dues aux CARSAT², ceux-ci étant, tant au niveau national qu'europpéen, légalement responsables de la santé et de la sécurité des personnes travaillant dans leurs entreprises.

1. AT/MP : accidents du travail et maladies professionnelles
2. CARSAT : caisses d'assurance retraite et de la santé au travail

Mots-clés : tableau de maladies professionnelles, réparation, prévention primaire, santé et sécurité au travail